

L'an **DEUX MILLE DOUZE le treize février à 20h30**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 07 février 2012**

PRESENTS : J. ANCEY, C. ARGOUD, S. BAFFERT, J-C. CARTANNAZ, B.COTTAVE, F. DESCURE, F. DIEDERICHS, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, C. SESTIER et M. VIRARD.

EXCUSE : J-P. ROUSSET

ABSENT : S. BRUN

Avant que Monsieur le Maire n'ouvre la séance, Monsieur Stéphane BAFFERT réitère la demande des 8 conseillers d'opposition d'inscrire à l'ordre du jour la réélection des membres représentants la commune au Conseil Syndical du SIVU.

Devant le refus de Monsieur Maire de procéder à cette inscription en raison de l'absence de motivation de cette demande dans le courrier du 20 janvier 2012, ainsi que le prévoit l'article L 2121-9 alinéa 2 du CGCT, les 7 conseillers d'opposition quittent la séance, de sorte que l'assemblée se trouve réduite à 6 présents. En conséquence Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum n'était pas atteint, il reporte la séance du conseil municipal à une date ultérieure.